

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2019 19H00
salle des Fêtes de Saint-Alban

Etaient présents : Georges VUCHER, Sylvie GOY-CHAVENT, Marie-Christine CUTURIER, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Pascale ALLOUIN-GIROD, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Jean-Michel GIROUX, Alain JULLIERON, Aimée BADIER, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Anne PAGAN, Daniel DUSSOLIN, Jean-Claude PITTON, Daniel JANIN, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Bernard MAROQUENNE, Christian BARDET, Pierre DULAURIER.

Pouvoirs :

Anne BOLLACHE ayant donné pouvoir à Béatrice DE VECCHI,
Alain SICARD ayant donné pouvoir à Myriam FANGET,
Jean-Paul PERRET ayant donné pouvoir à Gérard GUICHARD,
Marie-Claire BULLIFFON ayant donné pouvoir à Anne PAGAN,
Eliane CEYZERIAT ayant donné pouvoir à Bernard MAROQUENNE.

Etaient excusés : Roger DUVIQUET, Anne BOLLACHE, Philippe TREFF, Frédérique MOLLIE, Alain SICARD, Jean-Paul PERRET, Marie-Claire BULLIFFON, Gilles MAJORCZYK, Sacharalen CAPRON, Eliane CEYZERIAT, Jean-Luc ORSET.

Etaient absents : Jacques GROSGURIN, Jean-Louis FAVIER, Dominique GABASIO.

1

Ordre du jour

1. Rappel des décisions du Président et du Bureau communautaire prises dans le cadre de leurs délégations.

2. Finances - Fiscalité :

- REOM camping.

3. Personnel :

- Modification du tableau des emplois pour les avancements de grade statutaires 2019,
- Mise à jour de l'indice de référence des indemnités des élus,
- Urbanisme : création d'un emploi temporaire pour tuilage du poste d'instructeur ADS.

4. Environnement :

- Marché de Travaux de sécurisation des déchèteries : choix de l'entreprise,
- Nouvelle convention avec EcoDDS suite à son ré-agrément.

5. EIJAA-ACI :

- Avenant à la convention de partenariat pour la prestation complémentaire de mise à disposition d'un véhicule.

6. Petite enfance :

- Fin des DSP des Multi-accueils Fa'bulette et les P'tits Loups : reprise en gestion directe des services.

7. Enfance-jeunesse :

- Avenant à la convention de mise à disposition de services pour Pont d'Ain, Jujurieux, Neuville et Saint-Jean-le-Vieux,
- Avenant n°1 aux conventions de partenariat avec les collèges,
- Validation des tarifs ateliers d'initiation,
- Validation des tarifs du séjour été pour les enfants et les adolescents.

8. Tourisme : Schéma de développement touristique :

- Convention de financement d'une étude pour la mise en tourisme et le projet d'aménagement futur de l'île Chambod et des Gorges de l'Ain,
- Convention de partenariat avec Aintourisme dans le cadre du label Vignobles et Découverte,
- Convention de dépôt-vente avec le Département pour la vente de produits au Musée des Soieries Bonnet.

9. Développement économique :

- Avenant au Traité de concession suite à la reprise de Novade par la Semcoda,
- Validation de l'avant-projet d'Ecosphère INNOVATION.

10. Institutions et vie politique :

- Désignation de délégués suppléants remplaçants au Syndicat Mixte SCOT BUCOPA suite à des démissions.

11. Questions diverses.

**RAPPEL DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
PRISES DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS**

- Décision du Président 2019_01 : suppression de régie « Accueil de Loisirs ».
- Décision BUREAU_2019_03 : Validation des règlements de fonctionnement des ALSH pour 2019-2020.
- Décision BUREAU_2019_04 : Musée des Soieries Bonnet - Mise à jour des produits vendus.

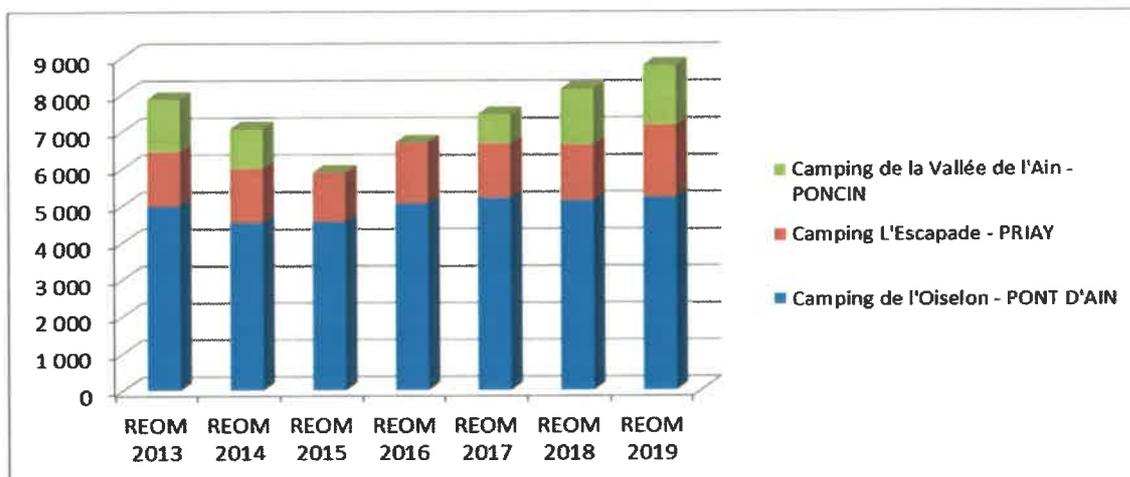
FINANCES -FISCALITE

1. FIXATION DU MONTANT DE LA REOM DES CAMPINGS.

Le Vice-président délégué aux finances et à la fiscalité, Daniel DUSSOLIN, explique que, comme chaque année, le montant de la REOM des campings est obtenu en multipliant le nombre de nuitées réalisées en 2018 par le coût du service Environnement (dépenses de fonctionnement inscrites au CA 2018), ramené par habitant et par jour.

| | 2017 | | 2018 | |
|--|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| CA Environnement (DF) | 1 414 123 | | 1 508 159 | |
| Population | 14 466 | | 14 632 | |
| CA Env / Nb hab / 365 j. | 0,268 | 0,27 | 0,282 | 0,28 |
| | Nb nuitées 2017 | REOM 2018 | Nb nuitées 2018 | REOM 2019 |
| Camping de la Vallée de l'Ain - PONCIN | 5 581 | 1 507 | 5 771 | 1 616 |
| Camping de l'Oiselon - PONT D'AIN | 18 970 | 5 122 | 18 612 | 5 211 |
| Camping L'Escapade - PRIAY | 5 561 | 1 501 | 6 941 | 1 943 |
| TOTAL | 30 112 | 8 130 | 31 324 | 8 770 |

Formule de calcul : REOM Année N = CA Env. N-1 / Nb habitants N-1 / 365 jours x Nb nuitées année N-1
Nb de nuitées totales (y compris nuitées exonérées)



Le coût de service est de 0,28 € au titre de l'année 2018 et les montants suivants seront à verser par les campings au titre de la REOM :

- Camping l'Escapade à Priay : 1 943 €,
- Camping de la Vallée de l'Ain à Poncin : 1 616 €,
- Camping de l'Oiselon à Pont d'Ain : 5 211 €.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

PERSONNEL

4

Le Président présente les points ci-dessous :

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Une mise à jour du tableau des emplois est nécessaire afin de pouvoir prendre en compte les avancements de grade statutaires des agents.

Cette modification intervient uniquement sur la définition du grade lié à l'emploi. Pour l'année 2019, 7 agents sont concernés par un avancement de grade.

Pour plus de souplesse, le tableau des effectifs mentionnera pour chaque emploi le cadre d'emploi lié et non plus le grade.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

2. MISE A JOUR DE L'INDICE DE REFERENCE DES INDEMNITES DES ELUS

Au 1^{er} janvier 2019, l'indice terminal de la fonction publique territoriale sur lequel est basé le taux des indemnités des élus a été modifié et correspond désormais à l'indice brut 1027 (auparavant IB1022).

Il est donc nécessaire de mettre à jour la délibération correspondante.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

3. URBANISME : CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE POUR TUILAGE DU POSTE D'INSTRUCTEUR ADS

Il est rappelé que l'actuel agent instructeur ADS va prendre sa retraite fin 2019 et qu'il convient d'ores et déjà de recruter une personne pour son remplacement et tuilage du poste jusqu'à la fin de l'année.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

ENVIRONNEMENT

Le Vice-président délégué à l'environnement, Jean-Michel GIROUX, présente les points ci-dessous :

1. MARCHE DE TRAVAUX DE SECURISATION DES DECHETERIES : CHOIX DE L'ENTREPRISE.

Il explique qu'une consultation a été lancée le 16 janvier 2019 pour la mise en place des garde-corps sur les déchèteries de Jujurieux, Poncin et uniquement benne gravats à Pont d'Ain. L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain a présenté l'analyse des candidatures et des offres à la commission Travaux, réunie le 11 mars 2019.

5

Trois candidats ont remis un dossier dans les délais impartis (avant le 22 février 2019 à midi) :

1. SOMEC (ZA Le Châtelard 01310 SAINT REMY).
2. SOCATRA (26 avenue de Verdun 01640 JUJURIEUX) / Sous-traitant : Métallerie BOURDONCLE.
3. MDTP (33 rue du Traité de Rome 69780 MIONS) / Co-traitant : MD Construction SAS.

Offres financières proposées par les candidats et notation correspondante :

| N° | ENTREPRISE | Montant dans AE | | | NOTE Critère prix 60% |
|----|------------|------------------|-------------|---------------|-----------------------|
| | | Montant TOTAL HT | TVA | Montant € TTC | |
| 1 | SOMEK | 93 933,00 € | 18 786,60 € | 112 719,60 € | 52,84 |
| 2 | SOCATRA | 82 730,00 € | 16 546,00 € | 99 276,00 € | 60,00 |
| 3 | MDTP | 101 345,87 € | 20 269,17 € | 121 615,04 € | 48,98 |

Pour mémoire, le coût des travaux avait été estimé à 106 000 €HT.

Bilan de l'analyse des offres :

| N° | Candidat | Valeur financière | Valeur technique | Note globale | Classement Final |
|----|----------|-------------------|------------------|--------------|------------------|
| 1 | SOMECH | 52,84 pts | 19,00 pts | 71,84 pts | 2 |
| 2 | SOCATRA | 60,00 pts | 20,00 pts | 80,00 pts | 1 |
| 3 | MDTP | 48,98 pts | 13,40 pts | 62,38 pts | 3 |

Compte tenu de la moins-value de l'offre classée première et de la plus-value technique de cette même offre, la commission Travaux propose d'attribuer le marché à l'entreprise SOCATRA sans phase de négociation. Les travaux sont prévus d'ici juin 2019, à raison d'une semaine maximum de fermeture par site.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

2. NOUVELLE CONVENTION AVEC ECODDS SUITE A SON RE-AGREMENT.

EcoDDS, éco-organisme chargé de la collecte et du traitement des déchets diffus spécifiques ménagers relevant de la filière, n'avait pas obtenu son ré-agrément au 1^{er} janvier 2019, provoquant une interruption de la prestation.

Suite au ré-agrément d'EcoDDS le 28 février 2019, la prestation a pu reprendre le 18 mars sous réserve de signer une nouvelle convention avant le 30 juin 2019.

Un soutien forfaitaire exceptionnel sera accordé pour aider les collectivités à financer le surcoût généré par la prise en charge des déchets toxiques relevant de la filière EcoDDS durant la période d'interruption.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

6

EIJAA-ACI

1. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PRESTATION COMPLEMENTAIRE DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE.

Béatrice DE VECCHI, Vice-présidente déléguée à l'insertion par le travail et la solidarité rappelle que la Communauté de Communes met à la disposition d'EIJAA les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de l'Atelier Chantier d'Insertion. A cet égard, il avait été convenu d'allouer à EIJAA, pendant 5 ans, une contribution annuelle fixée à 5 600 euros pour la prise en charge du véhicule (camion plateau) utilisé par l'équipe d'insertion.

Il convient de signer un avenant à la convention de partenariat entre EIJAA et la CCRAPC afin d'intégrer cette prestation complémentaire.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

PETITE ENFANCE

Pierre DULAURIER, Vice-président délégué à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et aux personnes âgées présente les points ci-après :

1. FIN DES CONTRATS DE DSP EN AOUT 2019 ET REPRISE EN REGIE DIRECTE DE LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES MULTI-ACCUEILS .

Les deux contrats de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des deux multi-accueils, « les P'tits Loups (Pont d'Ain) » et « Fa'bulette (Poncin) » arrivent à terme le 2 août prochain.

Il n'est pas envisageable de faire des avenants pour modifier la fin des contrats et les porter à la fin de l'année. Pour le multi-accueil Fa'bulette, cela ferait un pourcentage d'augmentation de plus de 14%, le plafond autorisé étant limité à 10% d'augmentation.

Il n'est plus envisageable de refaire un marché puisque les délais de procédures seraient trop longs et ne permettraient pas de notifier un marché pour début août.

La seule solution aujourd'hui est la reprise en régie directe des deux multi-accueils à compter du mois d'août 2019.

Ces reprises auront des conséquences directes :

- La reprise de 21 salariés.
- La modification des budgets
- L'investissement en matériel divers (informatique, matériel petite enfance, jeux, ...)
- La reprise ou l'établissement de nouveaux contrats (maintenance, repas, ...) pour les locaux et l'exploitation du multi-accueil.

Ces reprises permettront aussi :

- De mutualiser le personnel des trois multi-accueils en matière de formation, de remplacements, ...
- De proposer à toutes les familles du territoire les mêmes conditions d'accueil (règlement de fonctionnement uniformisés pour les trois multi-accueils)
- De mener un projet territorial cohérent en matière de politique petite enfance
- D'anticiper la fin du versement du contrat enfance jeunesse aux Délégués au profit des gestionnaires.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

Pierre DULAURIER rajoute les deux points suivants à l'ordre du jour.

En premier lieu, pour information :

1. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC DU PROJET COOPERATIF AVEC LES FAMILLES

Afin de choisir le prestataire qui sera chargé d'effectuer le diagnostic partagé dans le cadre du projet coopératif avec les familles, un cahier des charges a été envoyé à 4 entreprises ou associations.

Seulement deux sur les quatre sollicités ont déposé une offre : MSA service et Accolades.

Suite à l'étude des offres, MSA services avec un total de 95 points a été retenu. (Accolades (78 points). Le montant de leur prestation s'élève à 11 760 € TTC pour les 6 mois.

Pour rappel des aides financières de la MSA nous sont prévues (5000 €) pour la réalisation de ce diagnostic.

En second lieu pour délibération :

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE AVEC NOS PARTENAIRES

Certaines écoles sollicitent la communauté de communes pour pouvoir utiliser le minibus notamment pour du transport de matériel (VTT pour les rencontres USEP).

Comme il a déjà été fait pour les collèges du territoire, il convient de signer une convention fixant les conditions de mise à disposition à savoir : mise à disposition gracieuse (hors carburant) en fonction d'un planning.

Il est proposé d'étendre la convention aux partenaires éducatifs suivants : Les écoles du territoire, la Mission Locale Jeunes d'Ambérieu-en Bugey, le SESSAD George Loiseau.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

1. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR PONT D'AIN, JUJURIEUX, SAINT-JEAN-LE-VIEUX ET NEUVILLE-SUR-AIN

Dans les conventions de mise à disposition de services qui lient la communauté de communes et ses communes membres pour les services périscolaires, le mode de remboursement s'effectue ainsi :

« La communauté de communes « Rives de l'Ain - Pays du Cerdon » effectue deux acomptes selon l'échéancier suivant : 30% de N-1 en janvier, 30% de N-1 en mai et le solde en septembre sur la base des dépenses réelles de l'année scolaire et accompagnées de tout justificatif fourni par la commune. »

Depuis le retour de certaines communes à 4 jours d'école par semaine, les écarts des montants annuels notamment au niveau du personnel (plus de surveillance de bus) sont importants d'une année sur l'autre entraînant ainsi des versement d'acomptes plus importants que les frais réels.

Il est donc proposé de signer des avenants pour les communes de Pont d'Ain (avenant n°5), Jujurieux (avenant n°2), Neuville-Sur-Ain (avenant n°2) et Saint-Jean-Le-Vieux (avenant n°5) afin de modifier le mode de remboursement :

« La communauté de communes « Rives de l'Ain – Pays du Cerdon » effectue le remboursement des frais en septembre sur la base des dépenses réelles de l'année scolaire écoulée et accompagnées de tout justificatif fourni par la commune. »

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

2. AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COLLEGES

Depuis l'année scolaire 2017-2018, la communauté de communes a signé une convention de partenariat avec les deux collèges de Pont d'Ain et Poncin afin de participer à hauteur de 2500 €/an à des projets culturels, sportifs, artistiques et patrimoniaux à destination des jeunes en complémentarité de son action.

Suite à la fermeture de l'ALSH « Les Ados'Ré », les élus de la commission jeunesse proposent de doubler cette aide financière afin qu'elle s'élève à 5000 €/an.

Il convient donc de signer un avenant à ces conventions.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

3. VALIDATION DES TARIFS ATELIERS D'INITIATION

Comme chaque année, il convient de délibérer pour fixer les tarifs des ateliers d'initiation.

Ces derniers demeurent inchangés pour l'année scolaire 2019-2020 et concernent les enfants scolarisés sur les communes de Priay, Varambon, Poncin et Labalme.

| <u>Tranche 1</u> | <u>Tranche 2</u> | <u>Tranche 3</u> | <u>Tranche 4</u> | <u>Tranche 5</u> | <u>Tranche 6</u> |
|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| QF : 0 à 400 | QF : 401 à 800 | QF : 801 à 1200 | QF : 1201 à 1750 | QF : 1751 à 2200 | QF : A partir de 2201 |
| 1.55 €/séance | 2.35 €/séance | 2.45 €/séance | 2.55 €/séance | 2.65 €/séance | 3.10 €/séance |

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

4. VALIDATION DES TARIFS DU SEJOUR ETE POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

➤ Enfants :

L'ALSH « Les enfants Do' » organise cet été un séjour intitulé « Je roule pour ma planète ».

Il aura lieu du 16 au 19 juillet et sera ouvert à 12 enfants de 8 à 10 ans. Les enfants seront encadrés par une animatrice et la directrice adjointe de l'accueil.

Le départ se fera à vélo du centre de loisirs jusqu'à la gare de Pont D'Ain, ensuite le groupe prendra le train jusqu'à Ambérieu en Bugey et effectuera le voyage jusqu'au camping l'Isle De La Serre à vélo. Les déplacements vers les différents lieux d'activités ou de visites se feront aussi à vélo.

En cas de déplacement en voiture, les participants auront pour mission de trouver une solution pour compenser cette émission de carbone (planter un arbre...).

Il convient de valider les tarifs de ce séjour :

| Tarifs communauté de communes | | Tarifs extérieurs communauté de communes | |
|-----------------------------------|-------|--|-------|
| Tranche 1 : QF de 0 à 400 | 110 € | Tranche 1 : QF de 0 à 400 | 180 € |
| Tranche 2 : QF de 401 à 800 | 115 € | Tranche 2 : QF de 401 à 800 | 185 € |
| Tranche 3 : QF de 801 à 1200 | 120 € | Tranche 3 : QF de 801 à 1200 | 190 € |
| Tranche 4 : QF de 1201 à 1750 | 125 € | Tranche 4 : QF de 1201 à 1750 | 195 € |
| Tranche 5 : QF de 1751 à 2200 | 130 € | Tranche 5 : QF de 1751 à 2200 | 200 € |
| Tranche 6 : à partir de 2201 et + | 135 € | Tranche 6 : à partir de 2201 et + | 205 € |

10

➤ Adolescents :

L'ALSH « Les enfants Do' » organise cet été un séjour pour le groupe de 11 - 15 ans.

Il aura lieu au camping des 12 cols à Hauteville.

Le groupe se composera de 7 jeunes et de deux animateurs afin que les transports puissent se faire en minibus. Les jeunes seront hébergés sous tentes 4 jours et 3 nuits.

Il convient de valider les tarifs de ce séjour :

| Tarifs communauté de communes | | Tarifs extérieurs communauté de communes | |
|-----------------------------------|-------|--|-------|
| Tranche 1 : QF de 0 à 400 | 135 € | Tranche 1 : QF de 0 à 400 | 205 € |
| Tranche 2 : QF de 401 à 800 | 145 € | Tranche 2 : QF de 401 à 800 | 215 € |
| Tranche 3 : QF de 801 à 1200 | 155 € | Tranche 3 : QF de 801 à 1200 | 225 € |
| Tranche 4 : QF de 1201 à 1750 | 165 € | Tranche 4 : QF de 1201 à 1750 | 235 € |
| Tranche 5 : QF de 1751 à 2200 | 180 € | Tranche 5 : QF de 1751 à 2200 | 250 € |
| Tranche 6 : à partir de 2201 et + | 195 € | Tranche 6 : à partir de 2201 et + | 265 € |

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

TOURISME

1. CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PORTANT DEFINITION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN TOURISME ET D'AMENAGEMENT DE L'ILE CHAMBOD ET DES GORGES DE L'AIN.

Le Président explique qu'une des actions du Schéma de Développement Touristique a été de définir avec le syndicat mixte de l'Île Chambod et le Département un projet de développement de l'Île.

La communauté de communes participe régulièrement depuis 2018 à un COPIL aux côtés des autres collectivités parties prenantes dans le syndicat mixte mais aussi avec des acteurs privés impliqués localement.

Une première mission exploratoire a été réalisée en 2017 débouchant sur un certain nombre d'orientations et de pistes repositionnant l'Île Chambod comme porte d'entrée d'une destination nature des Gorges de l'Ain.

Afin de poursuivre la réflexion, il s'agit désormais de définir un schéma directeur de mise en tourisme et d'aménagement de l'Île Chambod et des Gorges de l'Ain.

Ce travail est piloté par Aintourisme qui s'appuie sur des expertises extérieures.

La convention a pour objet de définir la répartition de la prise en charge du **montant de l'étude**, établi à 19 000 € TTC comme suit :

- Département de l'Ain : 55 % soit 10 450 €
- SMAE Chambod : 20 % soit 3 800 €
- CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : 15 % soit 2 850 €
- CA3B : 10 % soit 1 900 €

➤ *Délibération votée à l'unanimité pour autoriser le Président à signer cette convention.*

Le conseil communautaire observe toutefois que ce projet d'ampleur va nécessiter des financements importants et pose comme préalable à la participation de la communauté de communes à celui-ci, l'examen de la clé de répartition des participations des différentes collectivités au budget du syndicat mixte et cela pour tenir compte de l'évolution des périmètres des parties prenantes.

Par ailleurs, le conseil, au-delà des investissements, souhaite connaître l'incidence de ce nouveau projet sur les coûts de fonctionnement du syndicat mixte de l'Île Chambod.

2. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AINTOURISME DANS LE CADRE DU LABEL VIGNOBLES ET DECOUVERTES

La labellisation Vignobles & Découvertes a été obtenue pour le Bugey en mars 2017. Portée aujourd'hui par Aintourisme en partenariat avec le Syndicat des Vins du Bugey en tant que référent viticole et le Comité Régional du Tourisme Auvergne-Rhône-Alpes en tant que référent tourisme, cette labellisation s'inscrit dans le positionnement prioritaire de notre Schéma de Développement touristique « Patrimoine Culture (Enotourisme) » ainsi que dans la stratégie de développement touristique de l'Ain.

Attribué par Atout France pour une durée de 3 ans, le label Vignobles & Découvertes est décerné à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.

Le label Vignobles & Découvertes est le fruit d'un travail de mobilisation des acteurs autour d'un véritable projet de développement touristique du territoire. Aintourisme souhaite développer avec les collectivités territoriales concernées un partenariat basé sur des valeurs partagées et des actions construites collectivement.

Le partenariat a pour objectif de mutualiser des moyens pour la mise en œuvre d'actions définies en concertation.

12

Ces actions porteront sur les champs d'intervention suivants :

- **Mise en réseau d'acteurs** : recrutement de nouveaux partenaires, partage d'expériences, espaces d'échanges ou de rencontres, développement de partenariats ...
- **Qualification de l'offre** : actions de sensibilisation et de professionnalisation, conseil, accompagnement des porteurs de projet ...
- **Communication** : valorisation de la marque, de la Destination et de l'offre labellisées sur différents supports et actions (édition, digital, animation réseaux sociaux, relations presse ...)
- **Promotion** : salons et évènementiels, organisation du Fascinant Week-end Vignobles & Découvertes, campagnes promotionnelles ...
- **Structuration de l'offre et mise en marché** : offres d'animations, construction de séjours ou courts-séjours, marketing digital, commercialisation ...

Le budget prévisionnel d'Aintourisme pour la mise en place de ces actions, spécifiques Vignobles et Découvertes, en 2019, est de 51 500 euros hors temps salarié interne à Aintourisme.

Il est proposé que chaque collectivité du territoire du Label participe à hauteur de 5 000 € / an pendant 3 ans soit :

- CC Plaine de l'Ain : 5 000 €
- CC Bugey Sud : 5 000 €

- CA3B : 5 000 €
- CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : 5 000 €
- Reste à charge Aintourisme : 31 500 € + RH

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

3. CONVENTION DE DEPÔT VENTE AVEC LE DEPARTEMENT

Comme chaque année, la communauté de communes conventionne avec le Département pour les produits de la conservation départementale vendus au musée des Soieries Bonnet. Il s'agit des articles suivants :

- L'ouvrage « Le Bugey au creux de l'oreille »,
- L'ouvrage « Le Bugey d'Antoine Duclaux »,
- L'ouvrage « Habitez l'usine »,
- Le guide des collections,
- Le foulard Henry Grosjean,
- Les essuie-lunettes,
- Les magnets
- Les Pass Musées 2019.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Ecosphère Innovation

1. AVENANT AU TRAITE DE CONCESSION SUITE A LA REPRISE DE NOVADE PAR LA SEMCODA

Il convient de signer un 2^{ème} avenant au traité de concession d'Ecosphère Innovation suite à la reprise de Novade par la Semcoda.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

2. VALIDATION DE L'AVANT - PROJET D'ECOSPHERE INNOVATION

Surface aménagée : environ 33 ha + 1,5 ha de compensation

Surface cessible : environ 28 ha

Trois phases de travaux sont prévues :

| | | |
|------------------------------------|--|-----------------------|
| Phase 1 | Voirie principale, aire multimodale, rejet EU à la STEP d'Hauterives | 3 710 000 € HT |
| Phase 2 | Antennes secondaires | 746 000 € HT |
| Phase 3 | Construction d'une STEP | 464 000 € HT |
| MONTANT TOTAL DES TRAVAUX = | | 4 920 000 € HT |

A ce jour, 5 entreprises travaillent régulièrement avec le Groupement Semcoda/Brunet pour affiner leur projet d'installation sur écosphère innovation.

Cf. Plan d'aménagement prévisionnel en pièce jointe.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DE DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANTS AU SM SCOT BUCOPA SUITE A DES DEMISSIONS

Le Président rappelle que le conseil communautaire du 29 avril 2014 avait désigné les délégués titulaires et suppléants représentants au sein du syndicat mixte du SCOT BUCOPA dont il précise les noms dans la liste ci-dessous :

| Titulaires | Suppléants |
|------------------------|---------------------|
| Marie-Christine CHAPEL | Roger DUVIQUET |
| Sylvie GOY-CHAVENT | Georges VUCHER |
| Christine CUTURIER | Bernard MACHURAT |
| Anne BOLLACHE | Sébastien BOYER |
| Frédérique MOLLIE | Katia GOBET |
| Marie-Odile LE CORRE | Alexis BALIVET |
| Alain SICARD | Thierry DUPUIS |
| Jean-Noël POUPLIER | Christophe FOURNIER |
| Gilles MAJORCZYK | Eric TEYSSIER |
| Gérard GUICHARD | Michelle RUDE |
| Béatrice DE VECCHI | Pierre BOCQUEL |
| Christian BATAILLY | Bernard MAROQUENNE |
| Christian BARDET | Jean-Michel BOULME |
| Pierre DULAURIER | Dominique GABASIO |

Or, suite à la démission des membres suppléants à Cerdon, Challes la Montagne, Labalme et Pont d'Ain, il convient de désigner des membres remplaçants.

Jean-Marie BILLET pour la commune de Cerdon, Yves PERRET pour la commune de Challes La Montagne, Pascale ALLOUIN-GIROD pour la commune de Labalme et Daniel DUSSOLIN pour la commune de Pont d'Ain se présentent comme unique candidat pour leur commune respective aux fonctions de délégué suppléant au Syndicat Mixte du SCOT BUCOPA.

➤ *Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire, Désigne Jean-Marie BILLET, Yves PERRET, Pascale ALLOUIN GIROD, et Daniel DUSSOLIN, délégués suppléants remplaçants au syndicat Mixte SCOT BUCOPA.*

POINTS D'INFORMATION

ENVIRONNEMENT

1. SPANC : PROJET D'ADHESION AU SIABVA - DELEGATION DE COMPETENCE.

Depuis la création du SR3A, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) exerce uniquement les compétences SPANC (contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif).

Périmètre du SIABVA (voir carte au 1^{er} janvier 2019)

Avec le départ des communes de CC Bugey Sud et Haut Bugey Agglomération, le service s'est vu dépossédé d'une partie de ses usagers. Pour compenser, le SIABVA étend actuellement son territoire de compétences sur les anciennes communes de la CC Rhône Chartreuse de Porte et recherche de nouveaux territoires pour étoffer leur parc d'installation et équilibrer le service.

C'est pourquoi le SIABVA propose à la CCRAPC d'adhérer et de lui déléguer la compétence « assainissement non collectif ».

Le service SPANC du SIABVA

- englobe contrôles existant et neuf, diagnostics pour les ventes, montage des programmes de réhabilitation, et une mission d'assistance/conseil aux usagers au quotidien.
- est assuré par une technicienne spécialisée à temps plein, une secrétaire à 10h hebdo, un directeur affecté 1h hebdo.
- Le coût de ce service est entièrement assumé par la mise en place d'une taxe d'assainissement non collectif perçue directement auprès des usagers.

Ainsi, aucune participation financière ne serait due par la CCRAPC.

Le Président et le Vice-Président délégué soulignent l'intérêt d'une adhésion de la CCRAPC au SIABVA en vue d'optimiser la qualité et le coût du service rendu aux usagers, par le biais d'une mutualisation des moyens à une échelle territoriale pertinente.

TOURISME

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Suite à la validation du Schéma de Développement Touristique au Conseil Communautaire du 20 décembre 2017, il avait été identifié un certain nombre d'actions prioritaires pour sa mise en route notamment revoir l'identité visuelle de l'office de tourisme ainsi que le schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique (SADI).

La commission tourisme s'est divisée en plusieurs groupes de travail afin de travailler sur ces actions prioritaires, elle y a aussi intégré des professionnels du tourisme du territoire, comme les Grottes du Cerdon, un prestataire Canoë et une chambre d'hôte. Voici leur travail :

1. NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE ET LOGO DE L'OFFICE DE TOURISME.



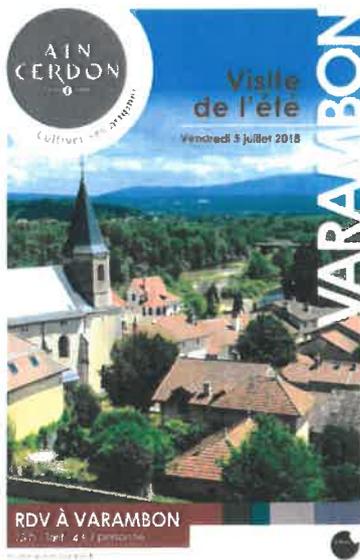
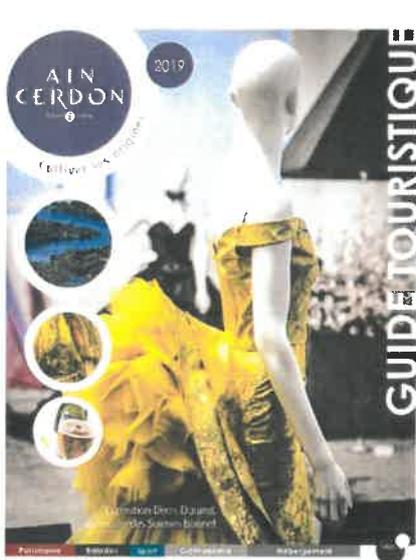
Logo général



Eau Baignade Canoë

Tourisme vert Rando

Patrimoine Terroir Histoire



Le Président,
Thierry DUPUIS

